

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 7

Ajustement des crédits de paiement d'investissement 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Lors du Conseil d'administration du 4 février dernier, il a été délibéré des crédits de paiement (CP) sur les autorisations de programmes (AP).

Certains crédits de paiement nécessitent des ajustements. Les demandes portent essentiellement sur :

- AP n° 28 Aménagement du site de Crouël :

Il est proposé un crédit supplémentaire de 100.000 € afin de permettre le déplacement des caissons de formation aux phénomènes thermiques (caissons à feu), dans le cadre du nouvel aménagement architectural du site de Crouël. Cette somme comprend le déplacement et le remontage des caissons pour 29.000 €. Il est à noter que le futur emplacement prévoit l'utilisation de la dalle existante d'un hangar sous réserve de sa capacité de charge qui sera connue qu'au moment de la démolition du dit hangar. Ainsi, afin d'anticiper l'éventuel besoin, il est proposé de prévoir une somme de 71.000 € pour permettre de réaliser une nouvelle dalle et les raccordements nécessaires au fonctionnement des caissons (pour mémoire le caisson a été installé en 2020 et le coût de la première dalle était de 58.136 €). Pour mémoire ces équipements permettent notamment d'entraîner les sapeurs-pompiers à la lecture du feu, et leur donne ainsi le comportement à suivre, en adaptant les bonnes techniques de progression et d'extinction de feu.

- AP n° 31 Parc roulant :

Lors du vote du budget primitif 2021, le 4 février dernier, il avait été indiqué que les crédits inscrits correspondaient à la totalité du plan d'équipement 2021 et feraient l'objet d'ajustement à la baisse en fonction des dates de livraison des engins une fois connues. Le délai de livraison des 2 camions citernes forestiers moyens (CCFM) est de 48 semaines et des 15 véhicules de liaison radio utilitaires (VLRU) de 44 semaines, soit début 2022. En conséquence, il est proposé de reporter 540.000 € de crédits de paiement sur l'exercice 2022.

- AP n° 32 Habillement et EPI :

Il est proposé d'augmenter le délai de déploiement des casques nouvelle génération dans les CIS mixtes. DE là, les crédits prévus sur 2021 seront ramenés de 200.000 € à 100.000 €.

- AP n° 34 Informatique et transmissions :

La programmation du renouvellement du parc informatique et la poursuite de la dotation des CIS impliquent le report d'un crédit de 62.000 € sur 2022. Cela correspond principalement au renouvellement de photocopieurs et d'ordinateurs.

Les crédits de paiement se décomposent comme suit :

	Montant des AP	Prévision de consommation des crédits de paiement				
		Antérieur à 2021	CP 2021 votés	Proposition nouvelle	Nouveau CP 2021	Solde des crédits
AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL	30 364 200,00	22 381,20	3 033 800,00	+100 000,00	3 133 800,00	27 208 018,80
AP N°31 PARC ROULABNT	5 200 000,00	0	5 200 000,00	- 540 000,00	4 660 000,00	540 000,00
AP N°32 HABILLEMENT ET EPI	950 000,00	0	950 000,00	-100 000,00	850 000,00	100 000,00
AP N°34 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS	1 350 760,00	0	1 350 760,00	-62 000,00	1 288 760,00	62 000,00
Total	37 864 960,00	22 381,20	10 534 560,00	-602 000,00	9 932 560,00	27 910 018,80

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

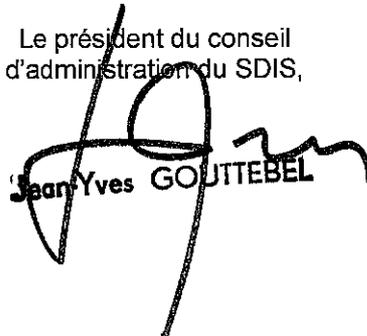
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- de se prononcer favorablement sur la diminution de 602.000 € des crédits de paiement 2021 ;
- d'autoriser le président du CA SDIS à réduire les crédits de paiement pour un montant total de 602 000 € à la décision modificative n°1 du budget principal 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **7 JUIN 2021**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20210531-21_06546-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

